

## PRISE DE PAROLE 28 AVRIL

Aujourd'hui, une grande part de la population de ce pays est invisibilisée.

30 % des gens sont, au sens large, des ouvrières et des ouvriers. Ouvrière la caissière d'Auchan, ouvrière l'assistante de vie sociale. Comme est ouvrier le tourneur-fraiseur en bleu de chauffe qui fait office de cliché, de représentation officielle d'une classe qui a muté, mais qu'on voudrait nous faire croire immuable. Surannée. Disparue.

Si on ajoute à cette masse les employés, de plus en plus paupérisés et précarisés, on arrive à 65 % de la population. Ces chiffres sont énoncés par l'Insee. On peut en discuter, on ne peut pas les nier.

Dans les médias institutionnels, à longueur de journée, à longueur d'émissions, à longueur de débats, des politiques, des experts, des artistes, des patrons. Des journalistes bien-sûr. Enfin, ceux qui se présentent comme tels. Mais plutôt éditorialistes ou vulgaires animateurs. Ne sortant des rédactions que pour aller bouffer avec leurs invités. Ne franchissant le périphérique que pour aller en vacances.

Le grand absent de cet entre-soi petit bourgeois bien nourri, bien éduqué, bien né, est le peuple laborieux. Les prolétaires, qui pourtant font tourner le pays, sont cachés sous le tapis. Pas besoin d'analyse approfondie pour affirmer que les accidents du travail frappent quasi-exclusivement cette majorité de travailleurs et de travailleuses.

Et puisque cette majorité est invisible, pardon, invisibilisée, rendue sciemment invisible, alors les accidents du travail qui la frappent passent eux aussi, en toute logique, sous les radars.

Et quand quelquefois, nous, les travailleurs nous sommes évoqués, nous sommes réduits à l'état de « *collaborateurs* ». Un vocable vidé de tout sens lié au travail. Un vocable qui tente de camoufler le rapport de subordination qui lie pourtant les travailleurs à leur patron. Paradoxalement, c'est le patronat qui nous a baptisé ainsi, à notre corps défendant, lui qui a massivement collaboré avec le régime nazi pendant l'occupation, et même avant.

Les travailleurs sont absents de la sphère publique.

Donc les accidents du travail sont absents de la sphère publique.

Mais en réalité ce n'est pas le travail qui tue. Chaque analyse d'un accident du travail le montre.

C'est la course à la rentabilité.

C'est la course à la réduction des coûts. Comme si le travail était un coût !

C'est le mépris des travailleurs. Considérés comme un mal nécessaire.

C'est la précarité. Et même aujourd'hui l'hyper-précarité.

C'est le chômage structurel de masse. Qui fait de l'emploi le Saint Graal.

C'est l'affaiblissement collectif des travailleurs. Poussés depuis des décennies à l'individualisme.

C'est l'hégémonie des employeurs sur les employés.

C'est l'hégémonie du donneur d'ordre sur son sous-traitant.

Cette sous-traitance généralisée est le résultat d'une politique entrepreneuriale de réduction des effectifs dans les entreprises. Les services ont été ainsi vidés, dévitalisés. Les employeurs s'exonérant au passage des obligations légales en matière de représentativité des travailleurs.

Dès lors, ces missions abandonnées sont assurées par des entreprises extérieures, à la merci de leur clients. On a paré ce démantèlement d'un joli mot : l'externalisation.

Ce sont alors souvent des travailleurs jeunes, inexpérimentés, précarisés, fragilisés, souvent intérimaires, qui se retrouvent à œuvrer au sein de complexes industriels, ou de chantiers qu'ils ne connaissent pas, dont les dangers leur sont inconnus.

Au niveau national, en 2020, plus de 550 morts au travail.

540 000 accidents déclarés auprès des institutions. 1480 par jour !

Sachant que 2020 a vu le nombre d'heures travaillées considérablement minorées pour cause de pandémie de Covid.

Depuis quelques années cette tendance est repartie à la hausse, après des décennies de baisse depuis les années 50.

Pourtant en France, les instances dédiées au travail ne manquent pas :

Le Ministère du travail.

La DGT (Direction générale du travail)

Les DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)

L'ANACT et les ARACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)

Le COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail)

Le FACT (Fonds pour l'amélioration des conditions de travail)

Infoprotection (L'Hebdo des risques professionnels naturels et industriels)

Sans oublier la médecine du travail.

Et au niveau international l'OIT (L'organisation internationale du travail) et le BIT (le bureau international du travail)

Devant un tel inventaire à la Prévert, deux réactions se bousculent :

Soit on se dit que cet empilement d'organismes et institutions ne sert à rien, ou presque.

Ou alors, quelle serait l'ampleur du massacre si ces dispositifs n'existaient pas ?

Au sein de la profession cordiste, il faut ajouter le manque, pour ne pas dire l'absence d'encadrement, de supervision. Pourtant inscrits dans le code du travail.

Un seul exemple édifiant. Quentin Zaraoui-Bruat est mort le 21 juin 2017, enseveli au fond d'un silo. Dans son équipe du matin, tous les cordistes sont intérimaires. A 21 ans, Quentin était le travailleur le plus expérimenté de l'équipe : il avait un an de métier !

Dans notre profession, aucune statistique officielle n'est possible. Notre métier n'a pas de code APE propre. Les chiffres liés à l'accidentologie n'existent pas. C'est un paradoxe pour un métier où le danger et les risques sont omniprésents. Afin de pallier cette carence, nous *Association Cordistes en colère cordistes solidaires* avons entamé les démarches nécessaires à l'obtention d'un code APE. Démarche fastidieuses, énergivores et chronophages. Après s'être engagé à s'associer à ces démarches, *France Travaux sur Cordes*, le syndicat patronal, vient de se dédire pour des raisons fallacieuses.

Tout comme il s'était retiré brusquement du projet commun de création d'une plateforme participative propre à recenser les accidents survenus sur les chantiers.

Le syndicat patronal ne veut plus de ce code APE .

Le syndicat patronal ne veut pas de recensement des accidents.

Ne pas voir les problèmes, c'est un moyen pratique de ne pas avoir à s'atteler à les résoudre. Et surtout, une manière de perpétuer une belle image commerciale non entachée par un envers du décor pourtant rempli de blessures, de séquelles, de morts, de familles anéanties.

Encore une fois, ce n'est pas le travail qui tue, c'est l'ultralibéralisme, la course effrénée aux profits.

Dans notre profession, en à peine dix ans, de 2009 et 2020, c'est :

+ 221 % d'entreprises

+ 275 % de travailleurs

+ 160 % de chiffre d'affaires. L'estimation de ce chiffre d'affaire étant très basse, bon nombre d'entreprises étant réticentes à livrer des chiffres récents.

Dans notre profession, entre 2009 et 2020, au moins 26 cordistes morts au travail.

Combien de blessés ? Combien de blessés graves ? A ce jour, aucun chiffre officiel.

C'est sur le dos de ces morts, de ces blessés, que se construit la croissance économique dont sont si fiers et dont profitent nos employeurs.

C'est à ces morts, à ces blessés, ainsi qu'à leurs proches que nous dédions cette journée.

Pour qu'à minima, demain, des mêmes causes cessent de reproduire des mêmes drames, des mêmes accidents.